Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 27 (1947)
Heft: 5

Rubrik: Courrier de nos lecteurs

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

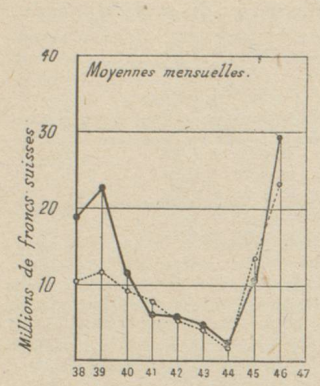

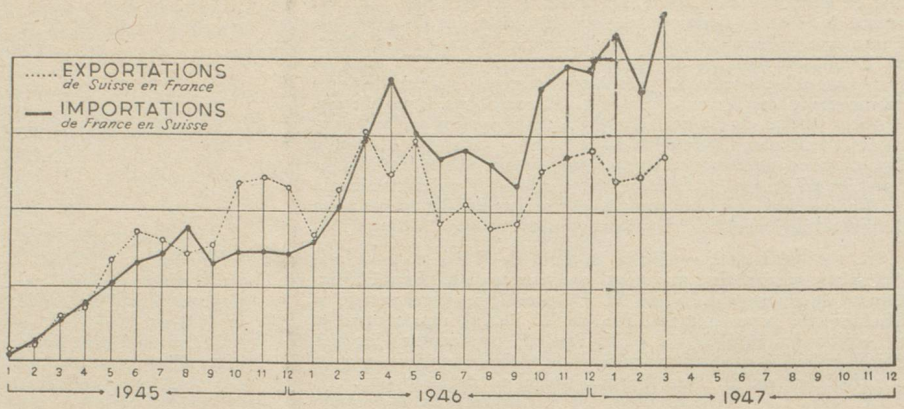

Commerce extérieur français et suisse

	France (en milliers de francs français*)			Suisse (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Janvier	23.742.518	14.513.957	— 9.228.561	330.430	238.906	— 91.524
Février	25.764.091	17.118.517	— 8.645.574	311.752	250.264	— 61.488
Mars	27.447.056	16.287.869	— 11.159.187	390.622	282.714	— 107.908
Total 1er trimestre 1947	76.953.665	47.920.343	— 29.033.322	1.032.804	771.884	— 260.920

Commerce franco-suisse

	France métropolitaine (en milliers de fr. s.)			Union française (en milliers de fr. s.)			Total (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
Janvier	23.672	43.507	+ 19.835	2.307	2.882	+ 575	25.979	46.389	+ 20.410
Février	24.478	36.317	+ 11.839	2.948	2.158	— 790	27.426	38.475	+ 11.049
Mars	27.407	46.398	+ 18.991	2.379	2.994	+ 615	29.786	49.392	+ 19.606
Total 1er trimestre 1947	75.557	126.222	+ 50.665	7.634	8.034	+ 400	83.191	134.256	+ 51.065

COURRIER DE NOS LECTEURS

Nous croyons utile de reproduire la lettre ci-dessous qui nous a été adressée par l'un de nos membres et serons trop heureux, dans un prochain numéro, de donner la réponse des services incriminés.

Me fondant sur votre circulaire nº 178 « Introduction en France de main-d'œuvre étrangère », publiée dans votre numéro de janvier 1947, j'ai présenté au Ministère du travail à Paris une demande d'introduction de travailleur suisse, le 18 février 1947.

Pour cela, je me suis d'abord rendu à la Recette des finances du département de la Seine (19, rue Scribe : seul bureau pour tout Paris !) pour y verser 25 fr. et obtenir une quittance que j'ai remise avec le contrat de travail valant demande de travailleur étranger et l'engagement de verser une redevance de 6.000 francs au Ministère du travail à la rue de Vaugirard.

N'entendant plus parler de ma demande, je me suis mis en rapport, à deux reprises, avec la Sous-direction de la main-d'œuvre étrangère du Ministère du travail où j'ai appris le 24 avril que mon dossier avait été transmis le 1er avril à l'Office national d'immigration. Interrogé, cet office a simplement déclaré qu'il attendait mon versement de 6.000 francs pour procéder à l'introduction de main-d'œuvre. (Je serais curieux de savoir combien d'autres mois il aurait attendu sans me prévenir si je n'étais intervenu). Ce versement a été effectué le 26 avril, le travailleur étranger devant être à Paris le 1er mai, mais le contrat de travail devant être transmis au Consulat de France en Suisse par le canal du Ministère des affaires étrangères, j'attends encore le travailleur, et le travail ne s'accomplit pas.

Au total, j'ai dépensé 6.000 francs au profit de l'Office national d'immigration, d'innombrables téléphones à Paris et en Suisse pour activer les choses, un temps précieux, une patience non moins précieuse et, après bientôt trois mois, je n'ai pas encore obtenu satisfaction. Avant la nouvelle procédure dont vous rendiez compte dans votre circulaire nº 178, il était possible, en 15 jours, de faire venir des travailleurs de Suisse, sans frais, sans difficultés excessives. Est-ce ainsi que l'on conçoit le progrès dans l'administration ?